



RÈGLEMENT Neandertal trail

« Ça pique » !

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le **Neandertal Trail**, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82). Elle aura lieu les **23 Février 2019**.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Trail réalisée sur un parcours de 25 km sur la commune de Bruniquel.

Celui-ci est pourvu de 3 ravitaillements.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Samedi à 14h00, 25 km (parcours avec parties communes des traces Cro Magnon et Sapiens) loin de la montagne, les quelques 1300D+ vont être exigeants ...

Ni baton, ni assistance ne seront autorisés.

Matériel obligatoire

Chaque participant devra être muni :

- D'une réserve d'eau (300 ml)
- D'un sifflet
- Lampe frontale

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- Une veste de pluie imperméable et respirante
- Un collant de course longue

ARTICLE 3 : TARIFS

Inscription : 20€
Course limitée à 300 coureurs
Repas de clôture : 14 €
Pasta party : 10 €

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

- Inscriptions

Inscription à partir du 07 Juillet sur notre site ou par chèque à l'adresse de l'association.
Possibilité sur place si dossard disponible

- Annulation / remboursement

Aucune annulation ni remboursement

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 8 Janvier 2019.

Il suivra les règles suivantes

Pas de remboursement de la différence en cas de choix d'une course moins onéreuse

Dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé.

Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera fait dans la salle du château de Bruniquel dès le Samedi matin de 10H à 13h

Il vous sera demandé :

- Une pièce d'identité
- La vérification du matériel obligatoire.

Il vous sera remis :

- Votre dotation et dossard

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclaré pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

- CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES : La participation à cette épreuve est subordonnée à :
 - Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
 - ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation
 - ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Par lecture des dossards : Chaque participant devra porter son dossard de façon visible. Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme générale

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés lors du podium, les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes, le premier de chaque catégorie homme et la première de chaque catégorie femme.

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Entre monts, vallées et gorges de la vère et de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours techniques sur mono trace la plupart du temps. Venez-vous défiez à ce parcours ludique, visuel, crée dans le plus pure esprit Trail . Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage, montée dans le pentu vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).
Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes, des signaleurs placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques.
Des infirmiers, podologues et kinésithérapeutes seront présents à l'arrivée.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

